

**PROCÈS-VERBAL  
Conseil Communautaire  
du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

**Nombre de membres en exercice : 31**

**Nombre de membres présents : 28**

**Nombre de pouvoir : 2**

**Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

**L'ordre du jour est le suivant :**

- ✓ Présentation SDIS Allier par le commandant M. VACCANI et le lieutenant M. BERNARD chef CIS Huriel
- ✓ Présentation de l'espace Mosaïque par M. GUILLAUMIN directeur de la structure
- ✓ Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17 juin 2026

**Administration générale**

- ✓ Approbation du règlement intérieur de la CCPH
- ✓ Calendrier prévisionnel des instances communautaires 2026-2027
- ✓ Accompagnement de l'ANCT pour l'élaboration du projet de territoire, information
- ✓ PCS / PICS Avenant n°1 à la convention de coopération avec le SDIS de l'Allier

**Animation Tourisme**

- ✓ Jardin climatique : validation de l'orientation du projet à l'issue de la concertation

**Ressources humaines**

- ✓ Adhésion à la mission de médiation du CDG 03
- ✓ Adhésion au dispositif de signalement du CDG 03

**Petite Enfance**

- ✓ Attribution d'une aide au maintien dans l'activité d'une assistante maternelle

**Économie Agriculture Environnement**

- ✓ Avis sur le projet de construction d'ombrières photovoltaïques agricoles sur la commune de Saint-Désiré
- ✓ Avis sur le projet agrivoltaïque du Mortaret sur les communes de Courçais et Chazemais

**Tourisme et Patrimoine**

- ✓ Hébergements touristiques : révision des forfaits ménage
- ✓ Facturation de dégradations constatées dans les gîtes communautaires
- ✓ Calepin du randonneur : fixation du prix de vente
- ✓ Acquisition de l'ensemble immobilier touristique de Mesple
- ✓ Viplaix : vente du bien immobilier communautaire
- ✓ Saint-Sauvier : vente du bien immobilier communautaire

### **Santé Relations extérieures Travaux**

- ✓ Espace Mosaïque - Salle multigénérationnelle : validation du plan de financement
- ✓ Autorisation de l'organisme à solliciter une subvention pour l'extension de la maison de santé d'Huriel

### **Communication et relations entre les communes**

- ✓ Modernisation des équipements informatiques de la Maison France Services et déploiement de Microsoft 365 au sein des services communautaires

### **Affaires sociales**

- ✓ Portage de repas. Évolution des tarifs au 1er octobre 2026

### **Finances**

- ✓ Extension de la Zone d'activités des Richardes : fixation du prix de vente des terrains
- ✓ Répartition du FPIC 2026
- ✓ Décisions Modificatives

### **Informations et questions diverses**

- Animation de Noël 2026
- CTG : validation du plan d'action 2027-2031 en conseils municipaux et conseil communautaire avant le 8 décembre 2026
- Réunion LEADER du 1er octobre annulée et reportée à une date ultérieure
- Organisation des secours à Saint-Éloy-d'Allier et Saint-Désiré

### **Présentation du SDIS de l'Allier**

Le commandant M. VACCANI, accompagné du lieutenant M. BERNARD, chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Huriel, présente l'organisation des secours sur le territoire et répond notamment aux interrogations formulées par les maires de Saint-Désiré, Saint-Éloy-d'Allier et Courçais concernant les modifications intervenues dans la mobilisation des centres de secours.

Ces communes étaient historiquement susceptibles d'être desservies par le centre de secours de Culan. La nouvelle organisation conduit notamment à mobiliser le centre de Vallon-en-Sully pour Saint-Désiré et celui d'Huriel pour Courçais.

M. VACCANI explique le fonctionnement du logiciel NexSIS, qui assure la gestion de l'alerte jusqu'à la conduite de l'opération. Le système prend notamment en compte les temps de transit de manière dynamique ainsi que la disponibilité effective des véhicules et des personnels dans les différents centres de secours afin de rechercher la réponse opérationnelle susceptible d'intervenir le plus rapidement.

Il rappelle également l'articulation existante entre le SAMU et les sapeurs-pompiers selon la nature et le degré d'urgence de l'intervention.

M. COFFIN fait observer que, dans certaines situations, les délais constatés pour l'arrivée de secours provenant de Vallon-en-Sully peuvent atteindre environ quarante minutes, alors qu'une intervention depuis Culan pourrait intervenir, selon lui, dans un délai d'environ dix minutes. Il estime donc que la proximité du centre de Culan doit être prise en considération.

M. VACCANI précise que la réponse opérationnelle ne repose pas uniquement sur la distance entre la commune et le centre de secours. Elle tient également compte de la disponibilité des engins et des sapeurs-pompiers au moment de l'alerte. Il souligne que l'objectif du SDIS est de placer la victime au centre du dispositif de décision et de rechercher la solution permettant l'intervention la plus rapide possible.

Mme VERMEZ évoque également la connaissance historique du territoire par les sapeurs-pompiers de Culan. Elle indique que cette connaissance peut faciliter les interventions, notamment dans les secteurs ruraux où la localisation de certains lieux peut être plus difficile.

Les échanges portent également sur les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires et sur les conséquences de l'évolution des critères nationaux d'aptitude médicale, certains volontaires ne pouvant plus exercer l'ensemble de leurs missions lorsqu'ils ne répondent plus aux conditions médicales requises. La question de l'équipement matériel des centres de secours est également abordée.

M. VACCANI indique que le SDIS a renforcé ses moyens de lutte contre les incendies. Il précise notamment que le colonel SANSA a doublé le nombre de véhicules mobilisables pour les feux et qu'un hélicoptère a été loué dès le début de l'été, dispositif qui s'est révélé utile au regard des nombreux incendies survenus durant la période estivale.

Mme NAQUET demande si des infirmiers sapeurs-pompiers sont présents dans le département. M. VACCANI répond que des infirmiers sont présents notamment à Montluçon, mais qu'il n'existe pas de dispositif comparable à proximité immédiate du territoire communautaire.

M. DESMARETZ demande si les rattachements actuels aux différents centres de secours sont définitifs. M. VACCANI précise que l'organisation sera réexaminée en 2027, sous l'autorité de M. le Préfet, sur la base de critères objectifs. L'objectif recherché est notamment de permettre la mobilisation d'un véhicule de secours dans un délai inférieur à trente minutes sur l'ensemble du département.

Il indique qu'une nouvelle visite du SDIS peut être organisée à destination des élus intéressés. Deux propositions de dates pourront être communiquées afin de permettre l'organisation de cette visite.

Enfin, il est annoncé que le congrès départemental des sapeurs-pompiers se tiendra le 12 juin 2027 à Huriel.

### **Présentation de l'Espace Mosaïque**

M. GUILLAUMIN, directeur de l'Espace Mosaïque, présente le fonctionnement et l'activité de la structure. Il rappelle que l'Espace Mosaïque est géré sous forme associative. Les nouveaux statuts ont été adoptés le 9 mars 2026 et une assemblée générale électorale s'est tenue le 6 mai 2026. Le Conseil d'administration est composé de douze membres représentant notamment la Communauté de Communes, les communes adhérentes, le Centre social de Saint-Martinien, le Conseil départemental et la commune de Saint-Martinien.

La résidence dispose de **21 chambres individuelles pour 21 résidents**, avec une autorisation permettant d'accueillir jusqu'à 24 résidents. Les résidents disposent notamment d'une salle d'eau et de sanitaires individuels. La structure assure l'entretien du linge ainsi qu'une restauration préparée sur place comprenant le petit-déjeuner, le déjeuner, une collation et le dîner.

Une présence salariée est assurée 24 heures sur 24 et complétée par un système de téléalarme. Un service d'aide à domicile permet également d'accompagner les résidents pour différentes tâches de la vie quotidienne. Les soins médicaux sont assurés par des professionnels extérieurs.

L'équipe est constituée de six auxiliaires de vie, d'un cuisinier et d'un directeur, représentant au total 7,1 équivalents temps plein, dont 6,1 ETP d'intervention et 1 ETP d'encadrement.

Le rapport d'activité 2024-2025 fait apparaître un taux d'occupation de 99,10 %. La présentation détaille également la répartition des résidents selon leur niveau de dépendance et leur tranche d'âge.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 17 juin 2026**

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2026 est soumis à l'approbation du Conseil communautaire. Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal.

**Résultat du vote :**

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 1 (M. LEROUX)

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****✓ Approbation du règlement intérieur de la Communauté de Communes**

Le Président présente le règlement intérieur actualisé de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel. Les principales modifications concernent notamment l'actualisation de la composition du Bureau communautaire, le remplacement du compte administratif par le compte financier unique, les règles relatives au procès-verbal et à sa publication, la Commission d'appel d'offres ainsi que les commissions consultatives.

Le Conseil communautaire approuve le règlement intérieur à l'unanimité.

**✓ Calendrier prévisionnel des instances communautaires 2026-2027**

Le calendrier prévisionnel des prochains Conseils communautaires est présenté à l'assemblée :

- 16 novembre 2026 à Chazemais ;
- 28 janvier 2027 à Mesples ;
- 25 mars 2027 à Saint-Désiré ;
- 8 avril 2027 à Saint-Éloy-d'Allier ;
- 3 juin 2027 à Saint-Martinien ;
- 8 juillet 2027 à Saint-Palais.

Ce calendrier sera transmis aux élus.

**✓ Accompagnement de l'ANCT pour l'élaboration du projet de territoire**

Le Président informe le Conseil communautaire que la Communauté de Communes bénéficie d'un accompagnement en ingénierie financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin d'élaborer un projet de territoire partagé à l'échelle des quatorze communes.

La démarche doit permettre de réaliser un diagnostic et de définir un programme d'actions portant notamment sur l'attractivité, les services, les mobilités, le tourisme, le patrimoine et la transition écologique.

**Un rendez-vous avec l'ANCT est programmé le 14 octobre 2026.** La démarche pourrait débuter à la fin de l'année 2026 pour une durée prévisionnelle de huit mois.

Mme VERMEZ appelle à la vigilance afin que cet accompagnement aboutisse à des réalisations concrètes. Elle rappelle l'expérience d'une précédente démarche, RCVCB, dont elle estime le coût important au regard des résultats obtenus.

M. COULANJON partage la nécessité de veiller à l'efficacité de la démarche et à son caractère opérationnel.

Le Conseil communautaire prend acte de cette information.

✓ **PCS/PICS Avenant n°1 à la convention de coopération avec le SDIS de l'Allier**

Le Président présente l'avancement du travail relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde et au Plan Intercommunal de Sauvegarde. Le SDIS a notamment relancé les communes n'ayant pas encore transmis l'auto-évaluation de leur PCS.

Dans le cadre de l'élaboration du PICS, le SDIS a sollicité une subvention FEDER destinée à financer une partie de l'accompagnement numérique. L'avenant présenté précise les actions et leur financement sans modifier la participation financière de la Communauté de Communes.

M. LECLERC souligne l'importance de ce travail collectif à l'échelle du territoire.

Les échanges portent également sur la possibilité de vérifier la pression des bornes incendie situées sur le territoire des communes.

L'acquisition par la Communauté de Communes de lits picots, susceptibles d'être utilisés dans le cadre de la gestion d'une situation de crise, est également évoquée.

Le Conseil communautaire approuve l'avenant n°1 à l'unanimité et autorise le Président à le signer.

## **ANIMATION TOURISME**

✓ **Jardin climatique : validation de l'orientation du projet**

Le Président présente les conclusions de la concertation menée par Îlots Paysans. À l'issue de celle-ci, la création d'un espace test agricole n'apparaît pas comme l'orientation la plus pertinente. Il est proposé de retenir un scénario hybride et progressif comprenant notamment un verger conservatoire, expérimental et pédagogique, des plantations de vigne, un espace de convivialité ainsi qu'une zone boisée préservée pouvant accueillir quelques ruches.

Une partie du site demeurerait en réserve afin de permettre une évolution ultérieure du projet.

M. DUMONTET se déclare favorable au principe d'animations saisonnières plutôt que quotidiennes. Il souligne que le projet repose principalement sur les vignes et les vergers et non sur la création d'un potager nécessitant une présence quotidienne.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'orientation proposée.

## **RESSOURCES HUMAINES**

✓ **Adhésion à la mission de médiation du CDG 03**

Le Président présente la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de l'Allier, permettant de rechercher une résolution amiable des litiges individuels concernant les agents.

L'adhésion est gratuite. En cas de recours effectif à une médiation, le tarif est fixé à 60 € par heure.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion à cette mission et autorise le Président à signer la convention correspondante.

### ✓ Adhésion au dispositif de signallement du CDG 03

Le Président rappelle l'obligation faite aux employeurs publics de mettre à disposition des agents un dispositif permettant notamment le signallement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes.

Le CDG 03 propose d'assurer cette mission pour le compte de la Communauté de Communes. La prestation de base est comprise dans la cotisation additionnelle et n'entraîne pas de coût supplémentaire.

Le Conseil communautaire approuve cette adhésion à l'unanimité.

## **PETITE ENFANCE**

### ✓ Attribution d'aides aux assistantes maternelles

M. LAMY présente les deux demandes d'aides examinées par la Commission Petite Enfance lors de sa réunion du 18 septembre 2026.

La première demande concerne une assistante maternelle exerçant à Huriel, agréée depuis février 2025. Son agrément ayant été porté à quatre places en août 2026, elle a procédé à l'acquisition de matériel nécessaire à l'accueil d'un quatrième enfant.

Le montant des dépenses éligibles s'élève à 144,47 € TTC. La Commission Petite Enfance a émis un avis favorable à la prise en charge de la totalité de ces dépenses.

La seconde demande concerne une assistante maternelle installée à Treignat, agréée depuis mai 2026 pour l'accueil de deux enfants et ayant débuté son activité en août 2026.

Elle peut bénéficier de l'aide communautaire à l'installation, d'un montant de 500 €. La Commission Petite Enfance a émis un accord de principe, sous réserve de la production de l'ensemble des pièces justificatives permettant de confirmer le respect des critères d'attribution.

Le Conseil communautaire approuve l'attribution :

- d'une aide au maintien dans l'activité de 144,47 € à l'assistante maternelle exerçant à Huriel ;
- d'une aide à l'installation de 500 € à l'assistante maternelle exerçant à Treignat, sous réserve de la production des pièces justificatives requises.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à procéder au versement de ces aides dans les conditions précitées.

## **ÉCONOMIE AGRICULTURE ENVIRONNEMENT**

### ✓ Avis sur le projet de construction d'ombrières photovoltaïques agricoles à Saint-Désiré

M. DUMONTET présente le projet porté par M. Florian LAFFIN au lieu-dit « Les Brandes » à Saint-Désiré. Le projet prévoit trois bâtiments destinés à l'élevage avicole et de gibier associés à des ombrières photovoltaïques. La puissance projetée est de 7,853 MWc pour une production annuelle estimée à 8,55 GWh et une surface utile d'environ 49 057 m<sup>2</sup>.

M. DUMONTET indique que le projet accompagne le développement d'une activité économique et agricole sur le territoire et estime qu'il participe à sa dynamique. Il est précisé que la commune de Saint-Désiré a émis un avis favorable.

MM. LEROUX et LECLERC indiquent que le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la dimension photovoltaïque du projet et non sur le principe de l'activité d'élevage de volailles.

Après échanges, le Conseil communautaire émet un avis favorable au projet.

**Résultat du vote :**

- Pour : 25
- Contre : 2 (M. LECLERC et M. CHARRET, pouvoir à M. LECLERC)
- Abstentions : 3 (M. ARROYO, Mme GOMES, pouvoir à M. ARROYO, et M. LEROUX)

✓ **Avis sur le projet agrivoltaïque du Mortaret à Courçais et Chazemais**

M. DUMONTET présente le projet agrivoltaïque du Mortaret porté par VALECO sur les communes de Courçais et Chazemais. Le projet représente une puissance installée de 55,69 MWc et une production annuelle estimée à 65,85 GWh. La surface clôturée représente 83,65 hectares, dont 24,15 hectares de panneaux projetés au sol.

M. DESMARETZ rappelle la situation de la commune de Courçais et indique que le Conseil municipal précédent s'était déjà prononcé sur le projet.

M. COFFIN précise que le vote intervenu à l'époque, à bulletin secret, avait donné quatre voix pour, quatre voix contre et un bulletin nul.

M. LECLERC indique que la commune de Chazemais s'est prononcée défavorablement. Il précise que la perspective de recettes annoncées pour la commune, de l'ordre de 35 000 €, n'a pas modifié la position du Conseil municipal, qui souhaite préserver le paysage bocager. Il souligne également la nécessité d'assurer une cohérence avec le projet touristique du territoire et évoque la présence, à proximité, de gîtes haut de gamme dont les exploitants ont fait part de leurs inquiétudes.

Il est également indiqué que la Chambre d'agriculture a rendu un avis défavorable et que des interrogations subsistent concernant les capacités de raccordement aux postes sources.

La commune de Chazemais a par ailleurs adopté une délibération exprimant sa volonté de mettre un terme au développement de nouveaux projets de cette nature sur son territoire.

M. FERRANDON indique que plusieurs agriculteurs souhaitent déjà développer des installations photovoltaïques sur les toitures de leurs bâtiments mais rencontrent des difficultés de raccordement, faute de capacités disponibles sur les postes sources.

Les échanges font apparaître la volonté de relancer une réflexion à l'échelle communautaire sur les secteurs susceptibles d'accueillir ce type de projets, afin de rechercher une approche cohérente entre les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire émet un avis défavorable au projet.

**Résultat du vote :**

- Pour : 1 (M. COFFIN)
- Abstentions : 4 (M. DESMARETZ, Mme PIERREL, M. DUMONTET et Mme VERMEZ)
- Contre : 25

## **TOURISME ET PATRIMOINE**

✓ **Révision des forfaits ménage des hébergements communautaires**

Il est proposé de fixer à 60 € le forfait ménage applicable à La Brûlette à Saint-Sauvier et au Grand Bûcheux à Saint-Palais à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.

Le Conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

✓ **Facturation de dégradations dans les gîtes communautaires**

À la suite de dégradations constatées dans plusieurs hébergements, il est proposé de facturer :

- **1 036 € TTC** à l'association JADOR pour le remplacement de deux matelas au gîte Les Dames Vertes ;
- **247,12 € TTC** à BFC Construction pour différentes dégradations et le forfait ménage concernant le Grand Bûcheux.

Le Conseil communautaire approuve ces facturations à l'unanimité.

✓ **Calepin du randonneur**

Le Président présente le projet d'édition du Calepin du randonneur, destiné à valoriser les circuits de randonnée du territoire. Il est proposé de retenir l'offre d'Atout Graphisme portant sur 500 exemplaires pour un montant de 1 820 € HT et de fixer le prix de vente du calepin à 5 € l'exemplaire.

Le Conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

✓ **Acquisition de l'ensemble immobilier touristique de Mesples**

Le Président présente le projet d'acquisition auprès de la commune de Mesples d'un ensemble comprenant trois chalets implantés sur la parcelle cadastrée C 783 d'une superficie de 5 071 m<sup>2</sup>. Par délibération du 5 septembre 2026, le Conseil municipal de Mesples a fixé le prix de vente à 30 000 € net vendeur.

Les échanges portent également sur les modalités futures de gestion des hébergements touristiques communautaires. La possibilité de lancer une délégation de service public ou une procédure permettant de confier leur gestion à un opérateur extérieur est évoquée.

Le Conseil communautaire approuve l'acquisition et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

**Résultat du vote :**

- Pour : **29**
- Contre : **0**
- Abstention : **1 (Mme VERMEZ)**

✓ **Vente du bien immobilier communautaire de Viplaix**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire à Viplaix d'un bien vétuste comprenant une habitation et un ancien local commercial. Une rencontre a eu lieu avec le maire de Viplaix. Au regard notamment de l'importance des travaux nécessaires, estimés à plus de 100 000 €, il est proposé d'engager la vente du bien.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe de la vente. Le prix et les conditions définitives feront l'objet d'une nouvelle délibération.

✓ **Vente du bien immobilier communautaire de Saint-Sauvier**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire d'une maison située 15 rue des Anciennes Écoles à Saint-Sauvier. Le projet de transformation en gîte communautaire ayant été abandonné et le montant des travaux nécessaires étant important, une vente est envisagée. Une rencontre avec le maire de Saint-Sauvier a été organisée.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le principe de la vente du bien. Le prix et les conditions définitives feront l'objet d'une nouvelle délibération.

## **SANTÉ RELATIONS EXTÉRIEURES TRAVAUX**

### **✓ Espace Mosaïque - Salle multigénérationnelle : validation du plan de financement**

Le Président présente le projet de réalisation d'une salle multigénérationnelle dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de l'Espace Mosaïque.

Au stade APD, le montant prévisionnel des travaux de la salle multigénérationnelle s'élève à 205 000 € HT. À ce montant s'ajoutent 15 361,50 € HT d'honoraires d'architecte, portant le coût total prévisionnel de l'opération à 220 361,50 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes PACTE Allier : 164 000 € ;
- Autofinancement de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel : 56 361,50 € ;
- Total : 220 361,50 €.

Il est précisé que le soutien de la Région au titre du PACTE Allier est plafonné à 164 000 € et que les travaux devront être engagés avant le 31 décembre 2027.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel présenté et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires à la poursuite de l'opération.

### **✓ Autorisation de solliciter une subvention**

Dans le cadre du projet de salle multigénérationnelle de l'Espace Mosaïque, le Conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer les documents nécessaires.

### **✓ Soutien à la création d'un tribunal pour enfants à Montluçon**

Le Président informe le Conseil communautaire que les audiences du tribunal pour enfants concernant le ressort de Montluçon se tiennent actuellement à Moulins. Un projet vise à créer un tribunal pour enfants à Montluçon afin de renforcer la proximité et l'accessibilité de la justice pour les mineurs et leurs familles. Montluçon Communauté et plusieurs collectivités du territoire ont été sollicitées afin d'apporter leur soutien à cette démarche.

Le Conseil communautaire décide d'apporter le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à la création d'un tribunal pour enfants à Montluçon et autorise à l'unanimité le Président à effectuer les démarches nécessaires pour formaliser ce soutien.

## **COMMUNICATION ET RELATIONS ENTRE LES COMMUNES**

### **✓ Modernisation des équipements informatiques et déploiement de Microsoft 365**

M. COULANJON présente les travaux de la commission Informatique concernant la modernisation du parc informatique communautaire et le déploiement de Microsoft 365. Plusieurs prestataires ont été étudiés. À

l'issue de l'analyse, les offres de LCD03, prestataire actuel, et d'Arcane Network ont été plus particulièrement examinées.

La solution d'Arcane Network prévoit notamment le renouvellement de cinq postes informatiques, le déploiement de dix licences Microsoft 365 Business Standard, la sauvegarde des comptes et la maintenance du parc informatique.

Après étude comparative, la commission s'est prononcée en faveur de la proposition d'Arcane Network.

M. LEROUX demande si cette démarche pourrait permettre, à terme, une harmonisation des pratiques et des équipements informatiques entre la Communauté de Communes et les communes.

M. COULANJON indique que cette volonté d'harmonisation constitue bien un objectif. La démarche débute dans un premier temps par la mise en ordre et la modernisation des équipements de la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement des équipements et le déploiement de Microsoft 365 selon la solution proposée par Arcane Network.

## **AFFAIRES SOCIALES**

### **✓ Portage de repas : évolution des tarifs au 1er octobre 2026**

Le Président présente l'évolution tarifaire appliquée par la société STB à compter du 1er octobre 2026.

Il est proposé de porter :

- le repas complet du midi de **9 € à 9,10 €** ;
- le plat du soir de **3,97 € à 4,03 €**.

En 2025, le service présentait un reste à charge de 10 777,14 € pour la Communauté de Communes, soit environ 0,60 € par repas.

Le Conseil communautaire approuve les nouveaux tarifs.

**Résultat du vote :**

- Pour : **28**
- Contre : **1 (Mme VERMEZ)**
- Abstention : **1 (Mme NAQUET)**

## **FINANCES**

### **✓ Extension de la Zone d'activités des Richardes : fixation du prix de vente des terrains**

Le Président présente les conditions de commercialisation des cinq lots de l'extension de la Zone d'activités des Richardes, représentant une surface cessible totale de 9 885 m<sup>2</sup>. Le Bureau communautaire propose de fixer le prix de vente à **25 € HT/m<sup>2</sup>**.

M. CHABROL estime qu'un prix de 22 € HT/m<sup>2</sup> serait préférable.

Après échanges, la proposition de fixation du prix à 25 € HT/m<sup>2</sup> est soumise au vote.

**Résultat du vote :**

- Pour : **29**
- Contre : **0**

- Abstention : 1 (M. CHABROL)

Le prix de vente est en conséquence fixé à 25 € HT/m<sup>2</sup>.

#### ✓ Répartition du FPIC 2026

Le Président indique que le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales attribué au territoire s'élève à 195 118 € en 2026, contre 193 718 € en 2025. La répartition de droit commun attribuerait 61 870 € à la Communauté de Communes et 133 248 € aux communes. Plusieurs hypothèses sont présentées à l'assemblée.

M. COFFIN se prononce en faveur de la répartition de droit commun.

Les autres membres se prononcent en faveur d'une répartition à 50 % pour la Communauté de Communes et 50 % pour les communes.

Le Conseil communautaire retient cette dernière modalité.

**Résultat du vote sur la répartition 50 % Communauté de Communes / 50 % communes :**

- Pour : 29
- Contre : 1 (M. COFFIN)
- Abstention : 0

#### ✓ Décisions modificatives

Le Président indique qu'à la suite de la signature d'un nouveau bail professionnel avec le Docteur AUEISS, une écriture relative au dépôt de garantie doit être inscrite au budget « Maisons de santé ». Il est proposé, en section d'investissement, d'inscrire :

- en dépenses, au compte 165 Dépôts et cautionnements reçus : + 300 € ;
- en recettes, au compte 165 Dépôts et cautionnements reçus : + 300 €.

Le Conseil communautaire approuve cette décision modificative à l'unanimité.

#### ✓ Décision modificative Budget « Hôtel d'entreprises »

Le Président présente la régularisation nécessaire afin d'intégrer au budget de l'Hôtel d'entreprises le terrain sur lequel est implanté le bâtiment.

En section de fonctionnement, il est proposé de diminuer de 900 € les crédits inscrits au compte 61528 Entretien des bâtiments et d'inscrire 900 € au chapitre 023 Virement à la section d'investissement.

En section d'investissement, une dépense de 900 € est inscrite au compte 2118 Terrains, équilibrée par une recette de 900 € au chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement.

Le Conseil communautaire approuve cette décision modificative à l'unanimité.

#### ✓ Décision modificative Budget « Zone de Souvol »

Le Président indique qu'une régularisation des écritures comptables est nécessaire à la suite de ventes de terrains intervenues en 2022 et 2026.

En section de fonctionnement, les écritures proposées s'établissent à 46 030 € en dépenses et en recettes. Elles comprennent notamment :

- 4 930 € au compte 657 au titre de la valeur comptable des éléments d'actif cédés ;
- 41 100 € au compte 673 au titre de l'annulation d'un titre sur exercice antérieur ;
- 46 030 € au compte 757 au titre des produits des cessions d'éléments d'actif.

En section d'investissement, il est proposé d'inscrire 4 930 € au compte 2128 – Agencement de terrains, équilibrés par 4 930 € au compte 2118 Terrains.

Le Conseil communautaire approuve cette décision modificative à l'unanimité.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ✓ Animation de Noël 2026

Le Président informe le Conseil communautaire de l'organisation envisagée d'une nouvelle animation de Noël le **mercredi 9 décembre 2026**.

Le projet prévoit notamment des ateliers créatifs à destination des enfants et des familles et associerait le Centre social de Saint-Martinien, la Micro-Folie et la Maison du Tourisme, avec une dimension intergénérationnelle.

### ✓ Convention Territoriale Globale 2027-2031

À la suite de la réunion consacrée à la CTG, des supports de communication seront préparés à destination des quatorze communes. Des textes prêts à être intégrés dans les bulletins municipaux seront notamment transmis concernant la CTG, le Relais Petite Enfance, la Maison France Services et le Point Com.

Les principaux enjeux portent sur la petite enfance, la parentalité, la jeunesse et l'amélioration de la communication relative aux services proposés sur le territoire.

Chaque Conseil municipal devra délibérer afin d'approuver la CTG 2027-2031 et d'autoriser son maire à la signer. Le Conseil communautaire devra également autoriser le Président à signer la convention. Ces délibérations devront intervenir avant le 8 décembre 2026. Il est demandé qu'un **modèle de délibération soit adressé aux mairies** afin de faciliter son examen par les Conseils municipaux.

### ✓ Réunion LEADER

La réunion LEADER initialement prévue le 1er octobre 2026 est annulée et reportée à une date ultérieure.

### ✓ Journées portes ouvertes France Services

Les Journées portes ouvertes France Services se dérouleront **les 6 et 8 octobre 2026**.

Les élus et les habitants sont invités à découvrir les locaux et les missions exercées par les agents. Une communication sera transmise aux mairies afin d'être diffusée.

### ✓ Invitation du SICTOM

Le Président informe les élus de l'invitation du Président du SICTOM de la Région Montluçonnaise à se rendre sur le stand du SICTOM le 5 octobre 2026 à 18 h 30.

### ✓ Comité de concertation départemental sur les infrastructures numériques

Une réunion du Comité de concertation départemental consacré aux infrastructures numériques se tiendra le 12 octobre 2026 à 9 heures à la Préfecture de Moulins.

Les échanges porteront notamment sur la fibre, la fermeture du réseau cuivre et l'évolution des réseaux mobiles 2G et 3G.

✓ **Tractopelle du service environnement**

Une question est posée concernant le renouvellement de la tractopelle du service environnement. M. COULANJON indique qu'à la suite des échanges intervenus avec Komatsu, une nouvelle solution a été retenue. KOMATSU fournira une nouvelle tractopelle et traitera avec l'entreprise SOUCHER la question relative au déport de la flèche.

La livraison du nouvel engin est annoncée pour fin mars ou début avril 2027.

✓ **Bilan de la baignade biologique**

M. PENAUD demande qu'un bilan de la saison de la baignade biologique soit présenté. Il est indiqué que la fréquentation apparaît, à ce stade, comparable à celle de l'année précédente.

Toutes les pièces comptables relatives à la saison n'ayant pas encore été reçues, le bilan financier définitif ne peut pas encore être établi. Un bilan complet sera présenté ultérieurement au Conseil communautaire.

✓ **Projet de revitalisation de Treignat**

M. RONDEAUX fait part de ses interrogations à la suite d'une demande de rendez-vous avec Mme SMORLAZ. Il indique avoir finalement rencontré Mme SMORLAZ accompagnée de M. HENEAULT et Mme DARBY, qui lui auraient précisé que la commune de Treignat ne disposerait pas d'une capacité d'autofinancement suffisante pour engager certains investissements avant 2029.

M. ABRANOWITCH indique que la Communauté de Communes peut accompagner la commune dans la reprise de son projet et dans l'identification des aides et subventions susceptibles d'être sollicitées.

M. RONDEAUX rappelle que la commune souhaite engager une démarche de revitalisation et souligne que la dernière opération importante de ce type remonte aux années 1970.

✓ **Répartition des charges du collège d'Huriel**

M. LAMY demande des précisions concernant les charges du collège d'Huriel facturées aux communes.

M. ABRANOWITCH indique que ces dépenses concernent les fournitures.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à **21 h 04**.  
La prochaine séance du Conseil communautaire se tiendra **le lundi 16 novembre 2026 à 18 heures à Chazemais**.

Le Président,  
Stéphane ABRANOWITCH

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Elie CHABROL



